

CONSEIL DE QUARTIER DE LA BERGERE COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 8 JUIN 2018

Animaient la réunion :

Véronique ARNAUD, maire-adjointe déléguée à l'urbanisme

Serge MULLER, conseiller municipal délégué à la démocratie locale, référent du quartier La Bergère

Régis BRASSEUR, conseiller municipal délégué à l'environnement, référent du quartier La Bergère, co-président du conseil de quartier

Stéphane SAVARY, co-président du conseil de quartier

Michel SEGUIN, secrétaire du conseil de quartier

1. Présentation par Véronique ARNAUD du projet de l'Etude urbaine *BEAUCHAMP 2030*

Il convient de suivre et maîtriser le schéma imposé aux villes dans les cadres de la loi et du schéma directeur régional d'Ile de France. Pour cela, une étude participative et consultative va être lancée qui se déroulera sur une période de 7 mois (de mai à décembre 2018). Pour cette étude la mairie a mandaté le cabinet LA FABRIQUE URBAINE qui s'est associée à 3 autres cabinets : CUADD (Concertation Urbaine pour l'Aménagement et le Développement Durable), TERRIDEV (conduite de projets, aspects juridiques ...) et INGETEC (génie urbain, voiries, réseaux). 12 personnes seront appelées à travailler sur le sujet avec les Beauchampois.

Les objectifs de cette étude :

- Rebâtir le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et le Plan Local d'Urbanisme (PLU)
- Renforcer l'attractivité du centre et du pôle de vie de la commune
- Contrôler les installations et mouvements des entreprises dans la zone industrielle
- Maîtriser la croissance de l'urbanisme
- Préserver les espaces boisés, les zones de verdure et les parcs

Plusieurs dates à retenir pour cette consultation:

- le 17 juin au marché présence de la société CUADD avec un stand pour recueillir un maximum d'informations et de propositions de la part des citoyens.
- le 30 juin une journée forum au centre de loisirs, avec le matin des conférences et l'après midi des ateliers et des jeux sur le thème de l'urbanisme.
- en septembre, deux journées de forum (dates à définir).
- mise en place d'une boîte mail sur le site internet de la mairie pour centraliser l'ensemble des propositions, des idées et des questions : contact@beauchamp2030.fr
- le 18 octobre, restitution de cette consultation lors d'une réunion publique

Questions et remarques à propos de cette présentation

- Quel est le coût de cette étude ?
[110 437,50 €](#)
- Peut-on abattre les arbres sans autorisation ?

Non, une démarche pédagogique doit être engagée pour que chacun respecte les arbres et la verdure de Beauchamp

- Que peut-on faire pour certains panneaux de signalisations totalement cachés par des débordements de verdure sur les axes routiers ?

C'est à chacun d'entretenir la végétation présente sur sa propriété et de faire en sorte qu'elle ne nuise pas à la circulation. Une action de surveillance par la police municipale peut éventuellement être envisagée. En cas de gêne constatée, il est possible de contacter les services techniques de la ville.

- Le coût de l'élagage des arbres est assez cher. Ne pourrait-on pas mutualiser cet entretien avec une entreprise mandatée, ou en contrat avec la mairie ?

C'est une idée intéressante à approfondir.

- Est-il prévu des pistes cyclables ?

Oui. L'étude urbaine permettra de les définir au mieux. Il faudra les envisager en interconnexion avec les villes voisines.

2. Les autres questions :

- Y a-t-il des SDF à Beauchamp, et que doit-on faire face à cette situation ?

C'est un sujet difficile à traiter. Il y a un cas actuellement à la gare. La mairie a déjà pris contact avec lui plusieurs fois mais sans résultats. Que peut-on faire quand ce mode de vie relève d'un choix personnel ?

- Y-a-t-il une campagne d'accueil des immigrants à Beauchamp ?

Non. Par contre il existe un centre d'accueil des demandeurs d'asile (CADA) à Beauchamp.

- Qu'en est-il du départ de la société 3M ?

Un travail est en cours avec la 3 M et l'agglomération pour la recherche d'un successeur sur ce site.

- Qu'en est-il au sujet de la société KDI ?

Le départ de cette entreprise, qui est en location actuellement sur ce site, est toujours prévu en fin d'année. Le propriétaire des murs et du terrain vient de déposer un permis de démolir. Des contacts sont en cours avec la mairie qui souhaite que ce terrain reste une zone industrielle et non pas de logements malgré la relance de projets par des promoteurs immobiliers.

Les autres sujets abordés :

- Lecture du courrier de la société ETF répondant aux questions et plaintes des riverains de la ligne de chemin de fer au sujet des nuisances subies pendant les travaux de rénovation des voies. L'entreprise reconnaît certains désagréments, les explique, et prend des mesures afin de limiter ou supprimer ces nuisances.
- La commune de Beauchamp vient d'adhérer à l'association ADVOCNAR (association de défense contre les nuisances aériennes).

- Une station de mesure des nuisances aériennes est installée dans le parc de l'Hôtel de ville. Ce dispositif est conçu spécifiquement pour la surveillance du bruit aéroportuaire et la mesure « survol » des avions. Les résultats de cette station sont diffusés en temps réel sur le site de la société « Bruitparif ».

3. Retour sur les points évoqués lors de la réunion précédente du 9 mars :

- Matérialisation par peinture jaune de l'interdiction de stationnement au croisement de la chaussée Jules César et de l'avenue Gambetta.
- Les emplacements de stationnement ont été modifiés sur la chaussée Jules César (entre le rond-point Cadoux et l'avenue Curnonsky) et sur la rue Morère afin de faciliter le flux de la circulation et l'entrée ou la sortie des véhicules particuliers de leur domicile.
- La question du stationnement gênant à l'angle de la rue Gambetta et du Chemin de la Butte de la Bergère est toujours en réflexion, aucune solution satisfaisante n'ayant été trouvée à ce jour.
- Pour une limitation de la vitesse Chemin de la Butte de la Bergère, un choix doit être fait entre des ralentisseurs ou un marquage au sol d'une vitesse limitée.
- Le projet quartier fleuri ayant reçu un accueil plutôt réservé, il sera évoqué ultérieurement.
- Les projets d'équipements dans l'espace de la cité des Bergères (parterres de fleurs ? terrain de boules ? aire de jeux pour les enfants ?) ne sont pas encore aboutis. Le dossier sera repris lors de la prochaine réunion. Il est nécessaire que les aménagements se fassent en accord avec les riverains.
- Pour la Fête de quartier, une alternance est proposée une année sur deux entre la cité des bergères et la rue Claude Monet. Pour cette année une date est retenue pour le 22 juin rue Claude Monet.

PROCHAINE REUNION le 28 septembre à 20h30